



GUIDE DE RECOMMANDATIONS NUMERIQUES

PLAN D'ACCESSIBILITE DE LA VOIRIE ET DES ESPACES PUBLICS

Version 1 – octobre 2009

ARTICLE 1 - CONTEXTE

Le présent guide de recommandations numériques a pour objet de définir les modalités de saisie des données relevant de l'élaboration d'un Plan d'Accessibilité de la Voirie et des Espaces Publics.

Législation :

- Loi EDC PC PH dite Loi handicap n° 2005-102 du 11 février 2005.
- Décret n° 2006-1657 et 1658 du 21/12/2006 complété par un arrêté relatif à l'accessibilité de la voirie et des espaces publics.

Échéance :

Le Plan d'Accessibilité de la Voirie et des Espaces Publics (PAVE) doit être établi dans chaque commune à l'initiative du maire, ou le cas échéant, par le président de l'EPCI compétent avant le 23 décembre 2009.

Contenu :

Il fixe les dispositions susceptibles de rendre accessible aux personnes handicapées et à mobilité réduite, l'ensemble des circulations piétonnes et des aires de stationnement d'automobiles situées sur le territoire de la commune ou de l'EPCI. Il précise les conditions et délais de réalisation des aménagements prévus.

Méthodologie d'élaboration :

Le périmètre d'étude est généralement limité à la zone agglomérée, éventuellement étendue à des cas particuliers (salle polyvalente ou complexe sportif par exemple) Au sein de cette zone des cheminements prioritaires sont déterminés.

Ces cheminements doivent permettre de desservir les principaux pôles générateurs de déplacement (bâtiments publics, services et commerces, zones de loisirs et de stationnement ...)

Ces cheminements qui feront l'objet de l'étude (diagnostic détaillé et propositions du PAVE) sont déterminés en liaison avec un comité de pilotage et validés par la municipalité.

ARTICLE 2 - DESCRIPTION DES INFORMATIONS A NUMERISER

Le PAVE représente graphiquement les objets permettant la détermination des pôles générateurs de déplacements, les chaînes de déplacements et les éléments de ces chaînes de déplacements.

1- Pôles générateurs des déplacements de la commune

Libellé : pôle générateur de flux

Nature de l'objet : ponctuel

Nom	Définition	Occurrences	Type
NATURE	Type de pôle générateur de flux	01 : zone d'habitat 02 : zone de loisirs 03 : équipement publics 04 : commerce 05 : parking et stationnement 99 : autre	Caractères
NOM	libellé		Caractères

2- Chaînes de déplacements : les cheminements

Libellé : cheminement

Nature de l'objet : linéaire

Nom	Définition	Occurrences	Type
-----	------------	-------------	------

2

NATURE	Type de cheminement	01 : trottoir 02 : sentier pédestre 03 : rue piétonne 99 : autre Et... Liste indicative non exhaustive	Caractères
SOL	Nature du sol	01 : non meuble 02 : non glissant 03 : sans obstacle à la roue 04 : sans obstacle à la canne 05 : sans obstacle à pied 99 ; autre Etc... Liste indicative non exhaustive	Caractères
NOM	Libellé		Caractères
TROTTOIR	Présence ou non	01 : OUI 02 : NON	Logique
LARGEUR DE LA VOIE	En mètres		Réel
PENTE	Pente longitudinale en pourcentage		Réel
DEVERS	Pente transversale en pourcentage		Réel
RESSAUT	Rupture de profil en centimètre		Réel
TRAVERSEE DE CHAUSSEE	Présence et localisation conforme	01 : OUI 02 : NON	Logique
PASSAGE PIETON	Présence et localisation conforme	01 : OUI 02 : NON	Logique

3- Eléments des chaînes de déplacements non conformes

Libellé : Passage piéton
Nature de l'objet : ponctuel

Nom	Définition	Occurrences	Type
LARGEUR	En mètre		Réel
DALLE PODOTACTILE	Présence ou non	01 : OUI 02 : NON	Logique
BATEAU	Présence ou non	01 : OUI 02 : NON	Logique
BANDE D'EVEIL	Présence ou non	01 : OUI 02 : NON	Logique
DEGAGEMENT	Minimum < 90 cm	01 : OUI 02 : NON	Logique
EN 2 TEMPS	Présence ou non	01 : OUI 02 : NON	Logique
AVEC ZONE SECURISEE	Présence ou non	01 : OUI 02 : NON	Logique
CHAUSSE DEGRADEE	Présence ou non	01 : OUI 02 : NON	Logique
PROPOSITION D'AMENAGEMENT			Caractère
COUT DES TRAVAUX			Entier
INTERVENTION	Périodicité d'intervention	01 : Immédiate 02 : Court terme (1 à 2 ans) 03 : Moye terme (3 à 5 ans) 04 : long terme (5 à 10 ans)	Caractère
PLANNING			Date

Libellé : Feu Tricolore
Nature de l'objet : ponctuel

Nom	Définition	Occurrences	Type
APPEL MANUEL	Présence ou non	01 : OUI 02 : NON	Logique
REPETITEUR VISUEL	Présence ou non	01 : OUI 02 : NON	Logique
REPETITEUR SONORE	Présence ou non	01 : OUI 02 : NON	Logique
DISTANCE REPETITEUR VOISIN	Minimum 3 cm	01 : OUI 02 : NON	Logique
DEGAGEMENT	Minimum 90 cm	01 : OUI 02 : NON	Logique
DUREE SUFFISANTE	Minimum 1 m/sec	01 : OUI 02 : NON	Logique
PROPOSITION D'AMENAGEMENT			Caractère
COUT DES TRAVAUX			Entier
INTERVENTION	Périodicité d'intervention	01 : Immédiate 02 : Court terme (1 à 2 ans) 03 : Moyen terme (3 à 5 ans) 04 : long terme (5 à 10 ans)	Caractère
PLANNING			Date

Libellé : Stationnement
Nature de l'objet : ponctuel

Nom	Définition	Occurrences	Type
LARGEUR	En mètre		Réel
ACCES TROTTOIR	Présence ou non	01 : OUI 02 : NON	Logique
SIGNALISATION HORIZONTALE	Présence ou non	01 : OUI 02 : NON	Logique
SIGNALISATION VERTICALE	Présence ou non	01 : OUI 02 : NON	Logique
PROPOSITION D'AMENAGEMENT			Caractère
COUT DES TRAVAUX			Entier
INTERVENTION	Périodicité d'intervention	01 : Immédiate 02 : Court terme (1 à 2 ans) 03 : Moyenterme (3 à 5 ans) 04 : long terme (5 à 10 ans)	Caractère
PLANNING			Date

Libellé : Mobilier Urbain
Nature de l'objet : ponctuel

Nom	Définition	Occurrences	Type
NATURE	Type de mobilier	01 : banc 02 : poubelle 03 : poteau 04 : poste EDF 05 : arbre 06 : horodateur 07 : borne d'information 08 : jardinière 99 : autre	Caractères
HAUTEUR AU SOL	En mètre		Réel
DETECTABLE	Présence ou non	01 : OUI	Logique

		02 : NON	
CONTRASTE	Présence ou non	01 : OUI 02 : NON	Logique
DEGAGEMENT	Minimum 90 cm	01 : OUI 02 : NON	Logique
ZONE DE STATIONNEMENT FAUTEUIL	Minimum 80 x 130 cm	01 : OUI 02 : NON	Logique
PROPOSITION D'AMENAGEMENT			Caractère
COUT DES TRAVAUX			Entier
INTERVENTION	Périodicité d'intervention	01 : Immédiate 02 : Court terme (1 à 2 ans) 03 : Moye terme (3 à 5 ans) 04 : long terme (5 à 10 ans)	Caractère
PLANNING			Date

Libellé : Escalier public
Nature de l'objet : ponctuel

Nom	Définition	Occurrences	Type
LARGEUR	Minimum 140 cm		Réel
BANDE SECURISE EN NEZ DE MARCHE	Présence ou non	01 : OUI 02 : NON	Logique
GARDE CORPS	Présence ou non	01 : OUI 02 : NON	Logique
LARGEUR DE MARCHE	Minimum 28 cm		Réel
HAUTEUR DE MARCHE	Maximum 16 cm		Réel
REVETEMENT	Type de revêtement	01 : goudron 02 : pierre 03 : autre	Caractère
PROPOSITION D'AMENAGEMENT			Caractère
COUT DES TRAVAUX			Entier
INTERVENTION	Périodicité d'intervention	01 : Immédiate 02 : Court terme (1 à 2 ans) 03 : Moye terme (3 à 5 ans) 04 : long terme (5 à 10 ans)	Caractère
PLANNING			Date

Libellé : Seuil de point d'intérêt
Nature de l'objet : ponctuel

Nom	Définition	Occurrences	Type
MARCHE	Présence ou non	01 : OUI 02 : NON	Logique
HAUTEUR A MONTER	En cm		Réel
DEGAGEMENT	Minimum 90 cm		Réel
POSSIBILITE DE CREATION DE RAMPE	Présence ou non	01 : OUI 02 : NON	Logique
PROPOSITION D'AMENAGEMENT			Caractère
COUT DES TRAVAUX			Entier
INTERVENTION	Périodicité d'intervention	01 : Immédiate 02 : Court terme (1 à 2 ans)	Caractère

		03 : Moye terme (3 à 5 ans) 04 : long terme (5 à 10 ans)	
PLANNING			Date

Libellé : Rampe d'accès
Nature de l'objet : ponctuel

Nom	Définition	Occurrences	Type
LARGEUR	En mètre		Réel
PENTE	Pente longitudinale en pourcentage		Réel
GARDE COPRS	Présence ou non	01 : OUI 02 : NON	Logique
PROPOSITION D'AMENAGEMENT			Caractère
COUT DES TRAVAUX			Entier
INTERVENTION	Périodicité d'intervention	01 : Immédiate 02 : Court terme (1 à 2 ans) 03 : Moye terme (3 à 5 ans) 04 : long terme (5 à 10 ans)	Caractère
PLANNING			Date

Autres objets ????

ARTICLE 3 - PRINCIPES GENERAUX DE LA NUMERISATION

Les coordonnées issues des documents numérisés seront exprimées en mètres dans la projection LAMBERT 93. Les informations altimétriques seront rattachées au système NGF 69.

ARTICLE 4 - REMARQUES GENERALES DE SAISIE

La numérisation se fera sur le référentiel PCI (Plan Cadastral Informatisé – Système de projection Lambert 93).

La notion de cohérence topologique, utilisée dans le texte ci après, se caractérise par l'absence de "trou" ou de "chevauchement" entre entités. Ainsi, par exemple, une limite commune à deux entités en cohérence topologique doit conserver une définition géométrique unique lors de la phase de saisie mais sera dupliquée, permettant ainsi à chaque objet d'avoir sa propre géométrie.

Il en va de même pour la gestion des objets linéaires et ponctuels. La cohérence topologique impose le partage de géométrie et donc l'utilisation des outils « d'accroches ».

Un objet linéaire du réseau qui porte un objet ponctuel doit avoir un point commun avec ce dernier.

Deux objets linéaires contigus doivent avoir un point commun

Pour les attributs : concernant les valeurs précodées, l'occurrence 99 sera utilisée pour la valeur « Autre ».